

COMMISSION  
CULTURE ET PATRIMOINE

SOUTENIR ET DEVELOPPER  
LA LECTURE PUBLIQUE



Compte-rendu de la séance du 18/11/2021

I INTERVENANTES

**Sylvie Robert**, Sénatrice d'Île-et-Vilaine (35)

**Alice Bernard**, Présidente de l'Association des bibliothécaires de France



🕒 Jeudi 18 novembre 2021 de 10h30 à 12h

📍 En visioconférence

**Élus référents :**

👤 Arnaud Péricard, maire de Saint-Germain-en-Laye (78) et vice-président de l'AMIF en charge de la culture et du patrimoine  
Annie Tissier, adjointe au maire de Flagy (77)

## I CONTEXTE

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, une étude menée par le Centre National du Livre (CNL) réaffirme la place importante de la lecture dans le quotidien des Français, surtout lors des récentes périodes de confinement. Toutefois, **91% des bibliothécaires** interrogés par l'ABF constatent une **baïsse de fréquentation** par rapport à 2019. Si la limitation des déplacements et la fermeture des lieux de lecture lors des confinements ont joué pour beaucoup dans la chute de leur fréquentation, il s'agit aussi d'aborder des sujets transversaux comme l'érosion du lectorat jeune et l'éloignement de la lecture pour raisons socio-culturelles ou linguistiques.

### Proposition de loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique :

Dans la ligné du rapport Orsenna sur les bibliothèques, cette proposition de loi portée par **Sylvie Robert**, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, est en cours d'examen au Parlement (adoption en première lecture dans les deux chambres). Elle devrait être adoptée d'ici la fin de l'année. Ses objectifs sont les suivants :

- ✓ **Définir les missions** des bibliothèques et des bibliothécaires, ce qui n'était pas encore le cas dans la loi (contrairement à d'autres équipements culturels et patrimoniaux structurants, comme les musées ou les archives).
  - L'une de ces missions est la lutte contre **l'illettrisme** (qui touche aujourd'hui 7% de la population adulte) et contre l'illectronisme (« illettrisme électronique »).
  - Les bibliothèques doivent également « *aller à la rencontre d'un public hors des murs dont font partie les personnes éloignées de la lecture* » (amendement adopté à l'Assemblée nationale).
- ✓ Garantir **la liberté, l'égalité et la gratuité d'accès aux bibliothèques**. La loi ne prévoit pas une gratuité des inscriptions en bibliothèques car celle-ci se heurterait au principe de libre administration des collectivités territoriales
- ✓ Affirmer le principe de **pluralisme des collections** des bibliothèques : les missions des bibliothécaires « *s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalités d'accès et de neutralité du service public* ».
- ✓ Favoriser les **réseaux de lecture publique** via les dispositions suivantes :
  - **L'extension du bénéfice du concours particulier des bibliothèques** (part de dotation générale de décentralisation réservée à ces équipements) à l'ensemble des groupements de collectivités territoriales (et pas seulement aux EPCI) ainsi qu'aux établissements publics de coopération culturelle et aux groupements d'intérêt public gérant des bibliothèques
  - La mise en œuvre d'un « schéma de développement de la lecture publique », par les EPCI exerçant la compétence « bibliothèque »
  - La reconnaissance du rôle structurant des bibliothèques départementales

**L'Association des bibliothécaires de France** (ABF) a été fondée en 1906 et est reconnue d'utilité

publique depuis 1969. Elle rassemble 2000 professionnels des bibliothèques et se positionne régulièrement sur les sujets qui touchent aux bibliothèques (développement de la lecture publique, rôle des bibliothécaires, protocole sanitaire dans les équipements culturels...).

### Les aides aux bibliothèques en vigueur :

Le Plan de relance prévoit un volet « **Plan Bibliothèques** » comprenant une enveloppe de 40 millions d'euros allouée au soutien des bibliothèques des collectivités territoriales pour 2021-2022 :

- ✓ 30M€ mobilisés pour la rénovation et la construction de bibliothèques ainsi que pour l'extension de leurs horaires d'ouverture. Celles-ci cristallisent en effet des contraintes car ne correspondant pas au rythme de vie de l'ensemble des Français, particulièrement à celui des actifs. En ce sens, 50 nouveaux projets ont été financés en 2021.
- ✓ 10M€ pour permettre aux bibliothèques l'achat de livres auprès des librairies

Au-delà du Plan de relance, d'autres leviers sont mobilisables par les collectivités territoriales, parmi lesquels :

- ✓ Les **Contrats Territoire-Lecture** (CTL) qui permettent d'initier des partenariats entre les collectivités et l'État. Depuis 2010, 179 contrats ont été signés en France, principalement par les intercommunalités ou les départements afin de créer un effet de levier au niveau territorial, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville.
- ✓ La Direction régionale des affaires culturelles (**DRAC**) d'Ile-de-France propose des subventions pour les dépenses d'équipement des bibliothèques municipales et départementales dans le cadre du concours particulier de la **Dotation Générale de Décentralisation** (DGD). Les collectivités y sont éligibles lorsqu'elles prévoient de mettre en place un projet d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture. Cela ne constitue pas une aide au poste mais une subvention pour les coûts afférents aux heures supplémentaires d'ouverture.
- ✓ Certaines **régions**, dont l'Ile-de-France, proposent aussi des aides à la construction, à l'aménagement ou à la rénovation de médiathèques des communes ou groupements de communes supérieurs à 5000 habitants.

### Application du pass sanitaire dans les bibliothèques

Depuis le 9 août, le pass sanitaire (schéma vaccinal complet, test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h ou certificat de rétablissement du Covid-19) est en vigueur pour les personnes majeures dans les établissements recevant du public. Ce même pass a été étendu aux **mineurs de 12 à 17 ans** depuis le **1<sup>er</sup> octobre 2021**. 91% des bibliothécaires se disent opposés au dispositif particulièrement pour les mineurs. Le contrôle du pass est souvent source de situations conflictuelles voire d'incivilités à l'encontre des agents qui déplorent un réel manque d'accompagnement. L'absence de renfort en personnel entraîne une surcharge de travail ne permettant pas l'extension souhaitable des horaires d'ouverture, allant, dans certains cas, jusqu'à leur réduction.

## I POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET ECHANGES

Arnaud Péricard a introduit cette commission en remerciant la sénatrice Sylvie Robert et Alice Bernard, présidente de l'association des bibliothécaires de France, pour leur présence. Il a rappelé l'importance **d'accompagner les collectivités d'Ile-de-France sur la thématique culturelle**, dans un contexte sanitaire instable. Lors des confinements, la commission Culture et patrimoine de l'AMIF a beaucoup travaillé avec et pour les communes tant sur la mise en place des protocoles sanitaires dans les lieux de culture, ou dans ses échanges avec le ministère de la Culture et la DRAC.

Deux questions se posent aux intervenantes :

- Comment soutenir la lecture publique dans un contexte de crise ?
- Comment se positionner pour développer l'accès à la lecture publique ?

### Intervention de Alice Bernard, Présidente de l'ABF

Alice Bernard, présidente de l'association des bibliothécaires de France, salue la proposition de loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, portée par Sylvie Robert. Selon les territoires, l'ABF est confrontée à des difficultés variables dans **l'application du pass sanitaire** : les équipes de bibliothécaires sont lassées de la situation, ce qui explique qu'il y ait eu des mouvements de grèves. Le pass sanitaire, à présent en vigueur pour les mineurs de 12 à 17 ans, est une **réelle contrainte en bibliothèque** car son contrôle nécessite des moyens humains qui pourraient être mis au profit d'autres projets comme le développement de la lecture publique par l'extension des horaires d'ouverture.

Alice Bernard déplore le fait que les bibliothèques ne puissent se consacrer à des enjeux bien plus cruciaux, particulièrement à l'approche de l'élection présidentielle, où il y a un réel **travail d'éducation aux médias et à l'information** à réaliser. La très probable annonce du prolongement du pass sanitaire jusqu'en juillet 2022 ne va pas arranger une situation déjà compliquée pour les bibliothèques.

Une enquête lancée auprès des bibliothécaires confirme **une baisse de fréquentation conséquente**. Bien que les efforts soient multipliés depuis de nombreuses années pour diversifier et faire venir davantage de public, la situation sanitaire semble les avoir balayés. Alice Bernard s'interroge sur la sortie de cette crise, particulièrement au niveau des **publics précaires** qui fréquentaient de plus en plus les établissements culturels et les ont à présent désertés.

Alice Bernard explique que la force d'une bibliothèque réside dans sa facilité d'accès, aujourd'hui devenue plus contrainte. D'après les résultats de l'enquête, sur un panel de 2800 répondants, **54% ont estimé une baisse entre 10 et 30%** et 28% une baisse entre 30 et 50% des effectifs.

## Comment faire pour regagner ces publics perdus lorsque la crise sera terminée ?

- La **dimension sociale** est à travailler car les bibliothèques s'intègrent dans un écosystème d'acteurs du territoire conséquent. Il s'agit de mettre l'accent sur le **travail de concert avec les acteurs sociaux, culturels et les milieux associatifs**.
- Les confinements ont donné lieu à la mise en place de nouveaux dispositifs de service selon la démarche du « **aller vers l'autre** ». C'est notamment l'exemple du **portage à domicile**, réservé aux personnes dans l'incapacité temporaire ou permanente de se rendre à la bibliothèque. Ce dispositif a pour objectif de rompre l'isolement et permettre un accès à la lecture.
- La mise en œuvre **d'actions « hors les murs »** pour aller à la rencontre du public, comme des animations aux pieds des immeubles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Travail important à réaliser en matière d'**inclusion numérique** dans tous les types de structures, tant rurales qu'urbaines. L'accès au numérique et aux matériels informatiques s'est révélé d'autant plus important lors de la crise, particulièrement avec les démarches administratives se dématérialisant de plus en plus.
- La bibliothèque peut aussi servir d'**accueil pour les partenaires sociaux** et intégrer davantage la dimension sociale en mettant l'accent, selon les territoires, sur l'insertion et l'emploi.

## Intervention de Sylvie Robert, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine

Sylvie Robert revient sur son attachement aux bibliothèques, ces équipements publics devenus de véritables lieux de vie tant sur les territoires ruraux, péri-urbains ou urbains. Aujourd'hui les bibliothèques n'ont jamais autant été au cœur du débat public, particulièrement quand cette **proposition de loi**, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, **a été adoptée à l'unanimité** au Sénat et à l'Assemblée nationale. Elle sera très probablement adoptée conforme le 16 décembre prochain au Sénat puis promulguée. Cette proposition de loi est couplée à celle de Laure Darcos, sénatrice de l'Essonne, visant à améliorer l'économie du livre et à renforcer l'équité entre les acteurs. **C'est toute la chaîne du livre qui est examinée et qui va connaître des évolutions au niveau législatif**, d'autant plus nécessaires depuis que la crise sanitaire a fragilisé l'ensemble des lieux de culture.

**Avant cette proposition de loi, les bibliothèques n'étaient pas inscrites dans le droit français.** C'est une façon de les reconnaître, de les valoriser et de consacrer, de façon législative, les missions des bibliothèques. Les dispositions de cette proposition de loi sont les suivantes :

- La **liberté d'accès** aux bibliothèques
- La **gratuité d'accès** aux bibliothèques, à ne pas confondre avec la gratuité des services (comme le prêt des livres), dont l'inscription dans la loi contreviendrait au principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

- Le **pluralisme des collections** c'est-à-dire faire confiance aux professionnels pour construire leur politique documentaire sans qu'il n'y ait de quelconque ingérence sur cette question.

À l'Assemblée nationale, les députés ont proposé des amendements pour faire évoluer le texte initial de Sylvie Robert :

- L'article sur le fait de **céder librement et gratuitement des ouvrages** lorsqu'il y a des opérations de désherbage, a fait couler beaucoup d'encre à l'Assemblée. En effet, l'économie sociale et solidaire et certaines associations y ont vu un frein à leur possibilité de revendre des ouvrages à un prix modique. L'article 12 a évolué pour permettre aux organismes du secteur caritatif et social bénéficiant de ces dons d'ouvrages de les revendre.
- L'article concernant les départements a aussi évolué. La loi de juillet 1983 a confié aux départements la gestion des bibliothèques centrales de prêts. Un amendement déposé par le gouvernement précise qu'**il n'est plus possible de supprimer une bibliothèque départementale** ou de cesser de l'entretenir.
- L'article 1 a évolué en introduisant la question des droits culturels ainsi que la **réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme**.

Sylvie Robert souligne le fait qu'il reste encore beaucoup de travail à réaliser dans le domaine de la lecture publique, notamment dans les territoires d'outre-mer. Elle insiste enfin sur **la consécration des bibliothèques dans le droit français** avec une attention particulière pour les collectivités territoriales qui en ont la charge. L'environnement actuel montre que l'État, par le biais de ses collectivités, apporte plus d'attention à la question du développement de la lecture publique. L'objectif, à terme, est de voir les bibliothèques jouer un rôle encore plus structurant sur les territoires.

## Questions des participants

**Arnaud Péricard s'interroge sur la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme : ce sont deux chantiers importants mais les bibliothèques ne devraient pas se voir confier des missions d'éducation qui sont normalement portées par l'Éducation nationale.**

**Alice Bernard** rappelle que les dispositifs mis en place dans les bibliothèques pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme ne sont pas nécessairement à destination des plus jeunes mais concernent, très souvent, **un public adulte voire sénior**.

**Comment les communes peuvent-elles financer l'élargissement de leurs horaires d'ouverture notamment le samedi et le dimanche ?**

**Sylvie Robert** fait le lien avec son rapport de 2016 sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques de France. L'ouverture des bibliothèques le dimanche n'est, en réalité, pas nécessairement préconisée, cela doit se faire en fonction des besoins sur les territoires. Il s'agit surtout d'ouvrir davantage mais de manière plus réfléchie. Une réforme de la dotation générale de décentralisation (DGD), premier outil financier de l'État au service des bibliothèques, a permis de **prendre en charge une partie des coûts relatifs au projet d'extension d'ouverture**. Sylvie Robert

conseille aux élus de se rapprocher du conseiller lecture de la DRAC pour bénéficier de cette aide.

### **Comment intégrer les boîtes à livre couramment utilisées dans nos villes dans un plan de développement de la lecture publique ?**

**Alice Bernard** souligne que les bibliothèques ne voient pas toujours d'un bon œil les boîtes à livres parfois assimilées à des « dépôts ». Pour qu'elles soient véritablement utiles, il faut que **la bibliothèque soit partie prenante dans l'organisation** en mettant à jour les boîtes à livres, les alimentant et surtout les modérant. Dans ses conditions, les boîtes pourraient contribuer au développement de la lecture publique.

### **Dans le cas de bibliothèques gérées par des bénévoles, comment continuer de susciter la motivation de ceux-ci ? Quelles associations ou organisation est-il possible de contacter ?**

**Sylvie Robert** préconise de se tourner vers **la bibliothèque départementale** qui peut être un appui pour mener de nouveaux projets. Il s'agirait de commencer par un réaménagement des horaires en fonction de la fréquentation ou de manière ponctuelle avec l'organisation, à titre d'exemple, de soirées jeux. Des animateurs extérieurs pourraient mener ces nouveaux services et former les bénévoles pour que, à terme, ils soient pleinement autonomes.

## Fin de la réunion

### LISTE DES INSCRITS :

NOM	PRENOM	COMMUNE	FONCTION
Aprikian	Virginie	Malakoff	Conseillère municipale, déléguée à la lecture publique
Assrir	Nadine	Limours	Conseillère municipal médiation culturelle
Bellinelli	Guillaume	Roinville	Maire
Battistelli	Benoît	Saint-Germain-En-Laye	Maire adjoint
Bouhada	May	Fontenay-sous-Bois	Maire adjointe à la culture
Bourdais	Mireille	Egly	Conseillère déléguée
Brouet Huet	Séverine	Claye-Souilly	Adjointe au maire en charge de la culture
Cadoux	Monique	Mairie De Neuville-sur-Oise	Adjointe au maire en charge de la culture et des affaires scolaires.
Caillaud	Clément	VIRY CHATILLON	Maire adjoint
Chappotteau	Baptiste	Boulogne-Billancourt	Chef de service administration générale du pôle culture
Colombier	Christèle	Mesnil Le Roi	Adjoint culture/tourisme/patrimoine
Coquelet	Marie-Christine	Favieres	Adjointe au maire en charge de la communication
De Bussy	André	Boulogne-Billancourt 92100	Conseiller municipal délégué à la culture
De Larminat	Sékolène	ST CLOUD	Premier maire-adjoint délégué à la culture et au patrimoine
De Portes	Sophie	Conflans Sainte Honorine	Adjointe au maire
Delamare	Valérie	Bois-Colombes	Maire adjointe en charge de la culture
D'estampes	Claude René	Chevry En Sereine	3ème Adjoint

Devos	Joelle	Conflans Ste Honorine 78700	Adjointe à la sante, action sociale et seniors
Dezauzie	Armelle	Saint-Germain-En-Laye	Chef de cabinet
Dupont	Fabienne	Saint Germain En Laye	Directrice culture
Fontana	Marc	Saint-Germain-En-Laye 78100	Directeur des médiathèques
Fournier	Ghislain	Chatou 78499	Ex maire
Fumee-Gipon	Dorine	94350 Villiers Sur Marne	Conseiller municipal et territorial a la culture
Hertig	Sandine	Villeneuve La Garenne	Marie adjointe à la culture
Jebari	Soraya	93230	Conseillère municipale
Josse	Olivier	Vert Le Grand	Maire adjoint
Labescat	Jacques	Nogent-sur-Marne	Conseiller délégué
Lambilliotte	Floriandre	Joinville	Rattaché(E) A Un Service d'une Collectivité - Chef De Cabinet
Liadzé	Fabienne	92130 Issy-Les-Moulineaux	Maire-adjoint délégué à la culture
Magnette	Claude	Limours	Adjoint au maire
Marlier	Sandrine	Coubron (93)	Rattaché(E) A Un Service d'une Collectivité - Secrétaire Cabinet Du Maire
Martigne	Patricia	Brétigny-Sur-Orge 91220	Maire-adjointe culture et finances
Martins Goncalves	Daria	Saint-Germain-En-Laye 78100	Directrice adjointe des médiathèques
Mesa	Stéphane	93110	Chef de cabinet
Moise	Carole	77550 Moissy-Cramayel	Maire adjointe en charge de l'éducation et de la culture
Morelle Losson	Laurence	78450 Villepreux	1ere adjointe au Maire (Env/Agriculture/Culture)
Nguyen	Juliette	Bouleurs	Adjointe au maire communication, art & culture
Ong	Anthony	75007 Paris	Collaborateur
Ortenzi-Quint	Daniela	Jouy-En-Josas 78350	Adjointe au maire déléguée à la culture
Poletto	Aldona	Carrières—Sur-Seine 78420	Adjoint
Poujol	Jean-Louis	Chennevières Sur Marne 94430	Adjoint culture
Rauscher	Patrick	Saintry Sur Seine	Maire
Sadoine	Catherine	77720 St Ouen En Brie	Maire adjointe chargée de la culture
Sadoine	Catherine	Saint Ouen En Brie 77720	Maire-Adjointe Chargée De La l'animation Et De La Culture
Saint-Marcoux	Virginie	Andrésy (78570)	Conseillère Municipale Déléguée A l'innovation Culturelle
Teixeira	Sylvie	Villenois 77124	Adjointe au maire
Valeriaud	Claire	Buthiers 77760	Adjointe
Vieux	Stéphanie	Villiers Sur Morin 77580	Adjointe
Vinit	Dominique	Varenes-Jarcy 91480	Elue
Zammouche	Wassila Wassila	95500 La Ferté Macillay	Responsable des relations publiques